



SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

Monsieur Gaël PERDRIAU
Maire de Saint-Étienne
Hôtel de Ville
BP 503
42007 Saint-Étienne Cedex 1

Saint-Étienne le 26 janvier 2021

Objet : Préavis de grève service petite enfance

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 et de l'article L2512-2 du Code du Travail, le syndicat CGT des territoriaux de Saint-Étienne, vous transmet ce préavis de grève pour le mardi 2 février 2021 de 10h30 à 23h59.

La CGT, porteuse des doléances des agents, revendique ce qui suit :

- la mise à disposition de masques chirurgicaux en nombre suffisant et ce pour chaque agent de la direction
- la transmission de la liste précise des effectifs mis à jour
- la transparence concernant les modalités de recrutement
- l'embauches d'agents statutaires supplémentaires afin de pallier au sous-effectif chronique
- le remplacement des ASA ou arrêt-maladie par un seul et unique agent à la semaine
- une cohérence dans l'application des protocoles COVID dans chaque structure
- l'accès à la crèche de « dépannage » aux agents polyvalents titulaires
- le respect des modalités d'utilisation des droits syndicaux dans la direction

La CGT sera vigilante quant au respect de l'exercice du droit de grève.

Sylvain VALLA
secrétaire général

